

Protection de la vie privée

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Personne ne conteste l'à-propos du sous-amendement?

M. Atkey: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En me hâtant de rédiger la motion que vous avez sous les yeux, je crois avoir fait une petite erreur. Plutôt que de présenter un amendement au sous-amendement, il conviendrait peut-être que je donne maintenant à la présidence le texte corrigé. Puis-je le faire?

M. l'Orateur adjoint: Oui.

M. Atkey: Le sous-amendement corrigé se lit donc comme il suit:

Qu'on modifie la proposition d'amendement de M. Guay (Lévis) à la motion n° 3 en retranchant les deux premières lignes de l'alinéa a) et en les remplaçant par ce qui suit:

a) En retranchant les mots et les numéros suivants figurant aux lignes 1 à 14 inclusivement . . .

Monsieur l'Orateur, comme un député vient de le dire, je vais devoir une fois de plus reconnaître une erreur. Je pense que c'est ma première version qui est la bonne.

M. l'Orateur adjoint: D'après ce qu'a écrit le député, c'est exact. Les dernières lignes portent sur les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, et les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11. Je ne crois pas qu'il y ait des exemplaires pour les autres députés mais j'allais demander si les députés voulaient que la question soit réservée afin de pouvoir dactylographier l'amendement et le distribuer. Je m'en remets à la Chambre.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de cette question et nous sommes parfaitement d'accord quant au sous-amendement. Nous consentons au changement.

M. Leggatt: Nous de même, monsieur l'Orateur. Nous avons discuté de cette question avec le député et nous nous faisons un plaisir d'appuyer l'amendement.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le sous-amendement du député de St. Paul's?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement du représentant de St. Paul's?

Des voix: D'accord.

(Le sous-amendement de M. Atkey est adopté.)

M. l'Orateur adjoint: On passe au vote sur l'amendement proposé par M. Guay (Lévis). Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement modifié?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Guay (Lévis), modifié, est adopté.)

M. l'Orateur adjoint: Nous passons maintenant à la motion principale inscrite au nom du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Plaît-il à la

[M. l'Orateur adjoint.]

Chambre d'adopter la motion modifiée au cours des dernières minutes?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 3, modifiée, de M. Diefenbaker, est adoptée.)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je prie la Chambre de vouloir bien se montrer indulgente car j'ai six questions de procédure à soumettre. Je demande d'abord l'assentiment de la Chambre pour retirer la motion n° 11 qui se rapporte à ce même article. Elle visait à corriger une erreur typographique et n'est plus nécessaire maintenant. Cette motion a été mise aux voix et, comme l'a si bien dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), elle était futile ou sans objet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai dit qu'elle était sans objet.

M. Lang: Je demande à la Chambre l'autorisation de retirer la motion n° 11 inscrite en mon nom.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la proposition du ministre de la Justice (M. Lang) de retirer la motion n° 11. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 11, de M. Lang, est retirée.)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai quatre amendements importants à présenter, visant à modifier les articles de la loi où il est question d'une « permission ». Ils devraient se rapporter aux « autorisations » dans l'article 178.15(2). Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais les proposer tous les quatre.

● (1620)

Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du ministre du Travail (M. Munro):

Qu'on modifie le bill C-176 en retranchant la ligne 13, à la page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«vée donnée en vertu de l'article 178.13 ou du paragraphe 178.15(2);»

Je propose, deuxièmement:

Qu'on modifie le bill C-176 en retranchant la ligne 46, à la page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«telle autorisation;»

Je propose, troisièmement:

Qu'on modifie le bill C-176 en retranchant

a) les lignes 10 à 15, à la page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

b) aux autorisations données en vertu de l'article 178.15 qui ont été demandées par des agents de la paix, dont le nom doit apparaître au rapport; spécialement désignés par lui aux fins de cet article,»

b) les lignes 29 à 32, à la page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«b) aux autorisations données en vertu de l'article 178.15 qui ont été demandées par des agents de la paix spécialement désignés par lui aux fins de cet article,» ; et

Et enfin, je propose:

Qu'on modifie le bill C-176 en retranchant les lignes 45 et 46, à la page 17, et en les remplaçant par ce qui suit: